

VILLE DE LA FERTE-BERNARD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation 21 avril 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-267200558-20260429-CA202605-DEL19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

Nombre de conseillers

en exercice 13
présents 9 (+ 4 pouvoirs)
votants 13

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE VINGT-NEUF AVRIL à dix-huit heures quinze,

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de La Ferté-Bernard, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Président.

Étaient présents : M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; Mme Christelle POURCEAU, Mme Sylvie LEMOINE, M. Jean de FONTANGES, Mme Patricia EDET, Mme Marie-Carmen BOUVIER ; Mme Eliane LELONG ; Monsieur Georges BERCY.

Excusés :

M. Christophe BISI (Pouvoir donné à M. Jean de FONTANGES)
Mme Angélique GOURAUD (Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. René JUSTICE (Pouvoir donné à Mme Sylvie LEMOINE)
Mme Marine BOUCHARD (Pouvoir donné à Mme Christelle POURCEAU)

Mme Christelle POURCEAU a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET CCAS

Le Conseil d'administration ;

Vu le Code Général de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2026 ;

Vu le rapport du Président.

CONSIDÉRANT qu'une décision modificative du budget CCAS est proposée à l'approbation des membres de l'assemblée afin d'ajuster les prévisions budgétaires.

FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2026		Montant DM	Budget total 2026
D65	65748	Subventions de fonctionnement	5 200 €	+	2 000,00 €	7 200,00 €
D65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	52 250 €	-	2 000,00 €	50 250,00 €
TOTAL DEPENSES						0,00 €

CONSIDÉRANT qu'au regard de cette décision modificative n° 1, le budget CCAS 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	BP 2026	DM n°1	BP 2026 actualisé
Section de fonctionnement	1 380 000 €	0 €	1 380 000 €
Section d'investissement	205 000 €	0 €	205 000 €

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** conformément au détail ci-dessus, les modifications budgétaires de la décision modificative n° 1 du Budget CCAS 2026.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document visant au bon déroulement de cette opération.

Adopté à l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 13

Voix contre : 0

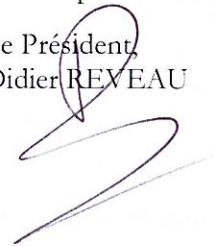
Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance
Christelle POURCEAU



Pour copie conforme

Le Président
Didier REVEAU



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.